



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 MAI 2021 A 19H30

L'an deux mille vingt et un, le onze du mois de mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents :

Mme Corinne RIBAUVILLE, Maire, M. Olivier CHARRON, Mme Sylvie SOUBAIGNE, M. Didier DESAGES Adjoints, Mme Mélanie AUCOIN-VACHERIE, M. Joël BIAUT, Mme Anne-Marie DUTOIT, Mme Josette GESTAS, M. Daniel MARTIN, M. William POUTAYS, M. Emmanuel VINET, Conseillers Municipaux.

Table des matières

Introduction par Madame Le Maire	2
A- Délibérations	3
Affaire n°1 : Décision modificative des restes à réaliser du Budget Communal 2021.....	3
Affaire n°2 : Demande du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.....	3
Affaire n°3 : Augmentation des coefficients des primes IAT et IFTS.....	4
Affaire n°4 : Paiement des heures supplémentaires aux agents de la Collectivité (indemnités horaires pour travaux supplémentaires I.H.T.S.)	4
Affaire n°5 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.....	4
Affaire n°6 : Modification des statuts de la CDC Sud Gironde.....	5
Affaire n°7 : Pertes sur créances irrécouvrables.....	6
Affaire n° 8 : Autorisation de signer un Avenant au Marché Public Bibliothèque : lot n° 1 et 2.....	6
Affaire n° 9 : Travaux de la Basilique.....	6
Affaire n° 10 : Refonte du site Internet.....	7
B/ Déclarations d'intention d'aliéner :.....	7
DIA N° 007 : Vente d'une maison au 200 route des Pèlerins.....	7
DIA 008 : Vente d'une maison au 37/39 place des Allées	7
DIA 009 : Vente d'une maison au 600 route des Côtes	7
C- Comptes-rendus de réunions et questions diverses :	8
D- Calendrier.....	12

Introduction par Madame Le Maire

Ouverture de la séance à 19H30.

Madame Le Maire fait l'appel des Conseillers Municipaux pour s'assurer du Quorum.

- Sont excusés :
 - Mme Nathalie LOPES
 - Mme Muriel ERNEST
 - M. Maxime MANENT
 - Mme Virginie SINSOU
- Ont donné pouvoir :
 - M. MANENT Maxime à M. Didier DESAGES
 - Mme Nathalie LOPES à Mme Corinne RIBAUVILLE

Le Quorum est donc atteint.

Mme Sylvie SOUBAIGNE est nommée par l'assemblée Secrétaire de Séance.

Madame Le Maire procède ensuite à la signature du Procès-Verbal des séances dernières :

- Le compte rendu du 16 mars 2021 est approuvé à l'unanimité
- Le compte rendu du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

A- Délibérations

Affaire n°1 : Décision modificative des restes à réaliser du Budget Communal 2021

Lors du Conseil Municipal du 14 avril dernier, a été présenté et soumis au vote du Conseil Municipal, les Restes à Réaliser « Dépenses / Recettes » pour la section Investissement du budget communal 2021 :

- Recettes : 28 419 + 14 712 soit **43 131 €**
- Dépenses : **140 556.22 €**

MODIFICATIONS :

Pour la partie Recettes :

La somme de 28 419 € n'ayant pu être justifiée par un arrêté de versement de subvention ou tout autre document, cette somme ne peut pas être reportée en « Restes à Réaliser ». Ce déficit sera comblé par une augmentation du virement de la section de fonctionnement à partir de la ligne « Dépenses imprévues Fonctionnement ».

Pour la partie Dépenses :

Il avait été prévu un reste à réaliser de 4870.41 € en mobiliers or il aurait dû être budgétisé la somme de 3581.42 €.

Ces modifications ne bouleversent en aucun cas le budget global 2021.

Ce ne sont que des écritures comptables de façon à maintenir l'équilibre du budget.

C'est pourquoi, il est nécessaire de présenter et valider une décision modificative du budget.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Valider une décision modificative du budget communal 2021
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°2 : Demande du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes

Par courrier en date du 24 mars dernier, le Conseil Départemental a décidé de maintenir en 2021 son soutien aux communes de la Gironde au titre du FDAEC.

Par conséquent, la commune devra déposer un dossier muni des devis des entreprises, de l'attestation d'utilisation des fonds du FDAEC 2020, de la fiche des critères de Développement Durable et de la délibération comportant le montant de la répartition attribuée. Cette demande complète devra être adressée avant le 30 juin 2021

Le montant alloué par le département de 14.887 euros sera utilisé au paiement des factures de travaux de voirie.

Affaire n°3 : Augmentation des coefficients des primes IAT et IFTS

Afin de pouvoir maintenir comme convenu, la rémunération perçue dans les collectivités de provenance de Mme Mignard Marie-Anne et de M. Guerry Alexandre, il conviendrait d'augmenter le coefficient des primes attribuées, à savoir :

- Mme Mignard doit percevoir une prime IAT coef 8, pour un montant de 316.87 € au lieu de 237.65 € (coef 6).
- M. Guerry doit percevoir une prime IFTS coef 8, pour un montant de 579.02€ au lieu 434.51€ (coef 6).

Pour toute augmentation de primes, le conseil municipal doit délibérer et inscrire au budget cette dépense.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Accepter ces augmentations de coefficient
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°4 : Paiement des heures supplémentaires aux agents de la Collectivité (indemnités horaires pour travaux supplémentaires I.H.T.S.)

Afin d'être en conformité avec la législation en vigueur, il convient de délibérer sur l'autorisation de payer aux agents les heures supplémentaires effectuées à défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur.

Ceci doit être acté juridiquement par une délibération du Conseil Municipal.

Les heures supplémentaires accomplies seront indemnisées dans les conditions fixées par le décret n° 2002-60.

Ces dispositions sont applicables aux agents contractuels et aux titulaires, toute catégorie et grade confondus.

En effet, le comptable exige une délibération prise par le conseil municipal pour procéder au paiement.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Accepter le paiement des heures supplémentaires
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°5 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Lorsqu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, il convient au préalable de délibérer en Conseil Municipal.

A ce jour, nous n'avons aucune délibération prise en ce sens.

Mme Gouffrand actuellement contractuelle effectue un remplacement pour congés maladie.

L'agent en arrêt maladie en question doit reprendre le 23 mai prochain.

A partir de cette date, nous pourrons reconduire Mme Gouffrand uniquement à mi-temps (elle comblera le mi-temps thérapeutique de Mme Lartigau).

Par conséquent, il conviendrait de délibérer afin de maintenir Mme Gouffrand sur un poste à temps complet au travers d'un contrat à durée déterminée qui restera à définir.

Cette dernière accomplira les missions d'entretien non effectuées par Mme Lartigau et assurera les fonctions d'aide-cuisinière auprès de M. Cardinaux.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Accepter la création d'un emploi non permanent
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°6 : Modification des statuts de la CDC Sud Gironde

Dans le cadre de la loi du 24 décembre 2019 relative à l'organisation des mobilités (loi « LOM »), les communautés de communes sont invitées à se prononcer, avant le 31 mars 2021, sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité.

Sachant que le cadre réglementaire ne permet pas à la CDC de prendre cette compétence à son échelle après le 31 mars 2021, et vu l'importance des enjeux de mobilité sur le territoire, le positionnement du conseil communautaire est déterminant .

Afin de préparer cette décision, un accompagnement par un bureau d'études financé par l'Agence de la transition écologique (anciennement ADEME) a été mobilisé à l'échelle du pôle territorial Sud Gironde. En prenant appui notamment sur cette étude et au vu des échanges tenus avec les partenaires institutionnels, les autres EPCI et des experts, les 3 scénarii suivants ont été étudiés :

- pas de prise de compétence,
- prise de compétence à l'échelle de la CDC
- prise de compétence à l'échelle du pôle territorial

Ces 3 scénarii ont été présentés en commission Mobilité élargie à tous les maires le 13 février 2021.

Aussi, le conseil communautaire lors de sa séance du 29 mars 2021 a approuvé la modification des statuts de la CDC, afin d'ajouter l'« organisation de la mobilité » aux compétences communautaires.

Le but de cette nouvelle compétence est de définir et mettre en œuvre un projet de territoire tout en laissant à la CDC la possibilité de choisir les services qu'elle voudra organiser ou soutenir (transport régulier, à la demande, scolaire, solidaire...) en articulation avec les offres existantes publiques ou privées.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Accepter la modification des statuts de la CDC
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°7 : Pertes sur créances irrécouvrables

Les services des Finances Publiques, Trésorerie de Langon ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 416,60 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget RPIC 2021.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction des créances.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Eteindre les créances imposées par le Trésor Public
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaire n° 8 : Autorisation de signer un Avenant au Marché Public Bibliothèque : lot n° 1 et 2.

Suite aux démolitions des cloisons, l'entreprise de maçonnerie Roux a constaté la présence d'une ancienne trémie côté cour, composée sur la plus grande longueur d'une poutre métallique reposant sur un poteau dans les sanitaires et sur une ancienne cloison. Le poteau des sanitaires devra être renforcé avec un poteau bois moisé, ou remplacé en totalité, et un poteau bois 20x20 sera ajouté à l'emplacement de la future cloison entre les deux sanitaires.

Le coût de ces travaux supplémentaires est de 720 € HT.

De plus, l'entreprise Menuiserie Monséguraise propose le remplacement à neuf de trois menuiseries situées côté cour pour un montant de 3 240 euros ;

Ces devis nous ont été transmis par Mme BARBARESCO, architecte en charge des travaux.

Pour ce faire, il convient de signer deux avenants au marché public cité ci-dessus en objet pour accepter le devis et procéder au règlement.

Proposition soumise au Conseil Municipal :

- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Concernant le second devis, délibération de principe sous réserve d'un vitrage isolant.

Affaire n° 9 : Travaux de la Basilique

Mme Le Maréchal demande une majoration de ses honoraires pour le suivi des chantiers, soit de 10 à 12%. La convention doit être renouvelée avec la prise en compte de cette augmentation.

Proposition soumise au Conseil Municipal :

- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaire n° 10 : Refonte du site Internet

Monsieur Daniel MARTIN, conseiller municipal, expose à l'Assemblée qu'à compter du mois de juin 2021, le contrat de maintenance du site internet ne sera plus actif.

Afin de maintenir, un site internet communal, il a été demandé des devis de reprise et création du site par plusieurs sociétés.

Il en ressort plusieurs devis :

- Les Stratégies Primitives: 5772€ HT + 780 € HT/an (1ere année comprise) pour la maintenance.
- Patrick PETEL: 859€ HT + 718.80€ HT /an pour la maintenance.
- Tiphaine Franc | 2350€ HT + options + 650€ HT /an pour la maintenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De valider le devis de l'entreprise de Monsieur PETEL Patrick pour un montant de 859 € HT
- De valider le contrat de maintenance du site tacitement renouvelable tous les ans pour un montant de 718.80 € HT par an
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget

B/ Déclarations d'intention d'aliéner :

DIA N° 007 : Vente d'une maison au 200 route des Pèlerins

Maison d'habitation sur une superficie de terrain de 1603 m² appartenant à M. BAILLOT Charles

Acquéreur : Alliance Immo Aquitaine pour la somme de 132 000 €.

Il conviendra d'interroger Mr ALLAIN des services ADS de Langon sur les moyens dont dispose la mairie pour connaître les intentions des futurs acheteurs (nombre de logements prévus...).

La mairie ne préempte pas.

DIA 008 : Vente d'une maison au 37/39 place des Allées

Maison d'habitation de 85 m² appartenant à Mmes GREZIS/VIMENEY

Prix : 152 000€.

La mairie ne préempte pas.

DIA 009 : Vente d'une maison au 600 route des Côtes

Maison d'habitation sur une superficie de 1505m² appartenant à Mmes MAGNI/ DEYCARD Audrey/DEYCARD Coralie

Acquéreur : M. et Mme KUERBANJANG pour la somme de 205 000€.

La mairie ne préempte pas.

Les élus s'interrogent sur le fait que beaucoup de logements soient achetés dans le but d'en faire du logement social. Une mixité équilibrée doit exister à Verdélais. A terme cela pourrait être dommageable pour l'image de la commune.

Par conséquent, il conviendrait d'interroger M. Allain du pôle Ads de Langon afin de connaître les droits du Maire en la matière.

Madame le Maire indique qu'il existe par ailleurs un permis de louer pour les communes.

Ce dispositif permet à la mairie d'imposer une déclaration ou une demande d'autorisation préalable à la location et de lutter contre l'habitat indigne.

C- Comptes-rendus de réunions et questions diverses :

1. Réunion du 09.04.2021 : Projet Sécurisation du Bourg

Madame le Maire, les élus, le Centre Routier départemental et le bureau d'étude « Quand les Arbres auront des Feuilles » se sont réunis dans le cadre d'une étude de sécurisation du bourg demandée par la Municipalité.

Introduction de Mme THON HON responsable du bureau d'étude par une présentation du projet d'étude de sécurisation.

Elle explique que cette dernière va se dérouler en trois temps :

- I. Analyser le contexte afin de mesurer la faisabilité
- II. Etablir des propositions ou scénarii au maître d'ouvrage
- III. Rédiger le programme détaillé et chiffré des différents aménagements

Chacune de ces phases va durer 2 mois.

Elle indique que la commande politique est de sécuriser les trois entrées de la commune ainsi que la traversée du centre bourg.

Un point sur le projet sera livré à la mi-juin.

2. Réception des travaux de la chapelle Sainte Agonie (tranche ferme) : 24.04.21.

A la demande de l'architecte, M. Leblanc, la teinte du badigeon à la chaux devra être revue ; des essais seront réalisés et lui seront soumis.

Les verres sur la porte d'entrée de la chapelle seront mis en place ces prochains jours ainsi que des butées latérales pour limiter l'ouverture des vantaux du portail principal.

Dans l'attente des travaux de réparation des toitures, les pissettes qui permettent l'évacuation des eaux de pluie seront rallongées et positionnées à 45°.

Aussi, il est impératif de prévoir un élagage au-dessus de la chapelle. Ceci évitera que le ravalement de la chapelle ne verdisse rapidement. A ce propos, Olivier CHARRON propose que les agents techniques appliquent un anti mousse pour obtenir un effet préventif.

M. Leblanc propose la mise en place d'un éclairage au sol pour mettre la chapelle en lumière. Le SDEEG doit être contacté pour envisager ce projet.

Mr Romain Geoffroy, architecte paysagiste, sera également contacté, pour la remise en état du parc.

Les entreprises et l'architecte ont rappelé l'état de dégradation avancé des toitures qui nécessiteraient d'intervenir sans tarder.

Il a été évoqué qu'il conviendra de veiller au bon écoulement des eaux de pluie en effectuant un nettoyage régulier des grilles des avaloirs.

3. Arrêt de bus du jardin public :

Une rencontre avec le centre routier, Mme le Maire, M. Charron et M. Guerry à propos de la mise aux normes de l'arrêt de bus pour l'accès des personnes à mobilité réduite a eu lieu.

La discussion s'est portée sur la réduction du quai (ramené de 17, 50 M à 15 M), sur la matérialisation d'une place pour les personnes à mobilité réduite (PMR), sur le déplacement et la remise en place des potelets.

Le CRD a répondu favorablement à ces demandes.

Les travaux pourraient être programmés en juillet.

Un abri bus est envisagé au bout de la plate-forme.

4. Travaux bibliothèque et agence postale communale :

Des échantillons de couleurs ont été remis aux bénévoles pour les sols et les murs.
Des tons clairs ont été retenus.

5. Réunion Gironde numérique :

Emmanuel Vinet a assisté à cette réunion.

D'ici 2024 l'Etat a prévu que toute la France aurait la fibre ; Verdélais est à 83% d'avancement ; par rapport aux abonnements, Gironde numérique a fait des appels d'offres ; un important retard a été pris par certains opérateurs du fait du covid. Des offres sont désormais proposées par Bouygues, Orange, SFR et plus récemment Free.

Le site gironde haut méga propose une carte interactive qui permet de suivre le déploiement du réseau de fibre optique en Gironde ;

Coût des travaux : 810 millions d'euros pour le département.

Au terme des travaux, l'ensemble des fils de cuivre sera retiré des fourreaux et sera remplacé par la fibre.

6.SDEEG

Nous avons été destinataires d'un courrier nous informant de notre possibilité de solliciter le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public par les opérateurs (ORANGE et SFR).

M. Charron contactera M. Baumet, chargé des relations avec les collectivités au sein du SDEEG.

7. PLUI : Commission urbanisme ; Retour de l'avis des Personnes Publiques associées (PPA) :

Madame le Maire et M. Charron ont assisté le 4 mai 2021 à une commission urbanisme élargie aux Maires de la CDC au sujet du retour des PPA (personnes publiques associées).

Cette rencontre initiée par le M. le Président de la CDC avait pour but d'éclaircir les observations défavorables émises par les services de l'état, l'ODG des côtes de Bordeaux, l'Inao et le CIVB.

Pour ce qui concerne la commune de Verdélais et les observations du monde viticole, chacune des OAP sera argumentée de manière à consolider nos positions. A noter que l'OAP n°2 a été abandonnée depuis notre rencontre avec l'architecte des bâtiments de France en septembre 2020 mais que cela n'a pas été reporté sur les cartes.

Pour ce qui concerne les remarques de la DDTM, M. Choren a répondu aux demandes de chacun en insistant sur la volonté d'économie de surfaces NAF et sur la zéro artificialisation. Selon lui ce sont les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qu'il va falloir minorer.

Ensuite, un temps d'échange a eu lieu. Le caractère rural de nos campagnes, la difficulté à densifier plus nos centres bourg ont été repris par les élus. L'inquiétude sur les effectifs de nos écoles a également été souligné. Les espaces de développement en extension étaient aussi prévus pour cela.

Madame Ribauville précisait que la volonté des néo ruraux s'orientait toujours vers une construction individuelle sur un terrain clos. L'idée du R+1 ou R+2 avec des constructions continues ou semi continues n'a pas de sens au regard du marché de l'immobilier.

En réponse à M.Choren qui souhaite densifier les bourg, M. Charron rappelait que le bourg de Verdélais est formé de constructions en ordre continu et qu'il lui semble difficile d'envisager une densification sauf à ce que l'on augmente la hauteur des habitations.

Face à tant d'argumentaires, parfois très techniques et très individualisés, M. Choren s'est proposé de rencontrer les communes intéressées pour échanger sur leurs projets.

M. le Président de la CDC s'est lui inquiété du retard pris par le traitement de ces observations en insistant sur les échéances prochaines pour de nombreuses communes d'être régies par le RNU (Règlement National d'Urbanisme) à défaut d'approbation rapide du PLUi.

8. PLUi : Réunion thématique du 5 mai 2021 sur l'eau et l'environnement

M. Charron a assisté à une réunion dans le cadre de l'élaboration du PLUi sur le sujet de l'eau et de l'environnement au siège de la CDC en présence de la DDTM représentés par M. Choren et M. Airoldi, la Sepanso, le Département, M. Massieu Président du SIAEP de Verdélais, Mme Passicos pour le Scot, le service urbanisme de la CDC représentés par M. Duvigneau et M. Bentejac et le bureau d'étude Citadia.

L'objet de la réunion était d'échanger sur toutes les thématiques en lien avec l'eau et notre PLUi:

- L'eau potable
- Les eaux pluviales
- Les cours d'eau et les inondations

L'eau potable :

Le bureau d'étude présente la situation de notre territoire géré par le SIAEP de Verdélais.

Le réseau est sectorisé, l'ILP (indice linéaire de perte) est bon mais les quotas de prélèvement sont atteints.

Le bureau d'étude et le président Massieu rappellent le contexte : notre syndicat cède 30 000 m³ d'eau potable à Saint Macaire afin de diluer l'excès de fluor. Cette cession empêche aujourd'hui le territoire de se projeter et bloque les projets de développement de notre PLUi sur le territoire desservi par ce SIAEP (Verdelais et Saint Maixant).

Les quotas vont être reconsidérés à l'échelle du département. Notre bon ILP ainsi que la sectorisation du réseau sont des bons points pour espérer une évolution de nos autorisations de prélèvement. La fusion administrative des droits entre la régie de Saint Macaire et le SIAEP de Verdélais est également une piste sérieuse d'espoir en faveur d'une amélioration de la ressource en eau sur notre territoire.

Les eaux pluviales :

Le document d'urbanisme imposera partout une obligation d'infiltration à la parcelle.

La SEPANSO s'inquiète de cette mesure qui ne prend pas en considération les niveaux d'étiages des cours d'eau. En effet, ce « stockage » d'eau peut perturber les niveaux des cours d'eau et avoir une incidence significative sur la vie aquatique.

Considérant que l'infiltration à la parcelle vise à atténuer les dommages aux biens et aux personnes en minorant les crues, il n'est pas apporté de réponse à cette requête sur l'étiage.

Les cours d'eau et les inondations :

Le PLUi confirme les exigences du Scot (Schéma de cohérence territoriale) au sujet de la trame bleue.

Une bande de 12 m d'inconstructibilité est appliquée de chaque côté des cours d'eau ou un alignement au bâti existant.

M. Charron demande à partir de quel outil cartographique ces cours d'eau seront considérés. En effet, pour d'autres problématiques en lien avec l'agriculture, un zonage IGN définit les cours d'eau ou fossés pour lesquels ces restrictions s'appliquent. Il n'est pas apporté de réponse.

Les prescriptions liées à la construction sur le périmètre de crue du Galouchey sont calquées sur celles du Ciron. Notamment, l'extension en rez-de-chaussée sera impossible sur ce zonage.

Les OAP d'une surface supérieure à 1 ha seront soumises à une déclaration loi sur l'eau.

Un bref retour sur les crues du 9 et 10 mai 2020 est fait. Ce périmètre de crues du Galouchey sera intégré dans les documents d'urbanisme à venir. Ainsi, chez le notaire, les propriétaires auront ces informations sur le risque potentiel attaché à leur acquisition. En effet, lors de ce week-end de mai, nombreux étaient les riverains qui ne croyaient pas à la crue du Galouchey.

Concernant nos trois OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), la position de la commune face à l'argumentation des instances viticoles sera développée comme suit :

Notre OAP n°1 en dessus du stade est intégralement urbanisée en périphérie :

- Elle n'est plus plantée en vigne depuis plus de 40 ans.
- La reconversion de cette unité foncière en vigne serait une erreur au regard des préoccupations croissantes de la population vis-à-vis des dérives phytosanitaires quand bien même une bande tampon serait instaurée.
- La proximité du complexe sportif est un atout pour ce secteur de développement.
- L'engagement d'une étude sur les entrées de bourg avec un accent sur les mobilités douces sur la RD 120 est également un point fort pour cette OAP.

L'OAP n°2 :

- Elle a été abandonnée par la commune depuis nos échanges de septembre 2020 avec l'ABF. En effet les dernières propositions d'aménagement prévoyaient un aménagement linéaire le long de la voie communale et de surcroît sur un espace naturel remarquable dans un cône de vue sur la vallée.

L'OAP n°3 :

- Selon nos échanges avec l'ABF, cette unité foncière est déjà intégralement artificialisée du fait des 2 plates formes de stockage. Difficile d'y réimplanter de la vigne....
- Il y a déjà une construction
- Il existe une structure bocagère périphérique qu'il convient de sauvegarder et qui participe à une insertion urbaine à la fois discrète vue de l'intérieur mais également de l'extérieur. Considérant sa proximité avec le calvaire classé du village, ceci est un atout majeur pour un projet modéré.

9. Soutien des élus

Une participation des élus est demandée pour ranger et classer les boîtes à archives dans les deux salles d'archivage. Anne Marie Dutoit et Josette Gestas se proposent.

Une aide est également sollicitée pour le pointage du fichier du cimetière ; Joël Biaut se propose.

10. Sictom

Distribution des sacs poubelles

Elle aura lieu le samedi 29 mai, de 9h à 12h à la mairie ; seront présents Anne Marie Dutoit et Olivier Charron.

Compostage

Le SICTOM propose d'initier le compostage au niveau des écoles ; le CM s'interroge sur la faisabilité du projet ; le SICTOM sera recontacté pour de plus amples informations et le cuisinier de l'école sera consulté.

11. Echange sur la publication du communiqué de presse envoyé au journal Sud-Ouest par les communes de SEMENS et SAINT GERMAIN DE GRAVES

Mme le Maire a été contactée par M. Populu-de-la-Forge (correspondant Sud-Ouest) à propos d'un communiqué de presse transmis au journal par ces deux communes et annonçant « la rupture à l'amiable du

RPIC ». Elle a répondu aux questions posées et a fait part de son avis sur le sujet sans cacher son vif mécontentement.

Les élus de Verdélais qui n'ont pas été consultés sur cette question, se sont montrés fortement irrités par la méthode employée.

Il est rappelé que le RPIC est régi par une convention signée en 2009 et que toute modification doit être validée par les trois communes.

Les correspondants de Sud-Ouest seront recontactés par Mme Le Maire ainsi que les maires des deux communes et les représentants du RPIC pour une réunion de concertation.

12. Plan de sauvegarde des biens culturels

Une liste des œuvres prioritaires de la basilique et du musée a été établie par Emma, la stagiaire recrutée dans le cadre du partenariat avec La Réole, dans l'optique d'assurer leur protection et leur sauvegarde en cas de sinistre.

13. Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 :

Suite à une obligation préfectorale, une permanence de deux heures sera assurée le vendredi 14 mai de 10H à 12H par Mme Le Maire et Mme Dutoit au cas où des administrés souhaiteraient déposer leur dossier pour pouvoir voter les 20 et 27 juin.

M. Guerry rappelle l'organisation de ces prochaines élections et propose un tableau de permanences aux élus.

14. Aménagement d'un bureau :

Daniel Martin émet la proposition d'aménager un bureau afin d'être un peu isolé pour le travail de back office. Ce bureau pourrait servir à Alexandre (et éventuellement Marie-Anne au moment du budget) et leur permettrait de travailler dans de meilleures conditions.

D- Calendrier

*6 juin : vide grenier Festi Verdélais

*8 juin et 20 juillet à 19H30 : Conseil municipal.

*15 juin conseil d'école

*Marché de pays le 13 AOUT

FIN DE LA SEANCE A 23H40.